

Résumé intervention :

Le partenariat avec les agriculteurs est de plus en plus une condition essentielle au maintien des zones humides. Pour que ce partenariat puisse exister, il est raisonnable de trouver un juste équilibre entre les efforts demandés à l'exploitant pour la mise en œuvre de pratiques culturales respectueuses de l'environnement, et des mesures incitatives permettant une activité économiquement soutenable.

Fort de ce constat, Le groupe de travail sur la fiscalité et la contractualisation avec les agriculteurs dans les zones humides s'est attaché à créer un outil pratique regroupant les différents dispositifs d'exonération et de contractualisation sur les zones humides.

2 objectifs ont conduit la rédaction de ce guide :

- ***Recenser les outils en termes de défiscalisation et de contractualisation ;***
- ***créer un guide qui vulgarise au maximum ces dispositifs afin de les rendre plus accessibles.***

Au travers de deux outils décrits dans la boîte à outils, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dans les zones humides et le bail environnemental, seront exposées dans un premier temps, les dernières avancées législatives en faveur d'un traitement différencié des zones humides visant au maintien de l'activité agricole (conditions de leur mise en place, procédure, régime.. .)

Dans un deuxième temps, seront abordées les lacunes de ces dispositifs et la complexité inhérente à leur mise en œuvre.